
Les cantines scolaires mises en conformité

La ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, s'est voulue rassurante après la publication des chiffres montrant que seuls 60 % des cantines scolaires francophones – contre 80 % en Flandre – avaient reçu un avis favorable de l'Agence fédérale de sécurité de la chaîne alimentaire.

Interrogée au Parlement, M^{me} Milquet précise que plusieurs modules de formation avaient déjà été dispensés au cours de ces mois de novembre et décembre 2015 afin de mieux sensibiliser le

personnel aux exigences de l'Afsca et les bonnes pratiques. Son administration organise par ailleurs des «*rencontres structurelles*» avec l'agence pour aboutir à «*un plan de redressement*» afin de mettre les cantines en conformité avec les normes sanitaires. La ministre a toutefois tenu à ajouter que les avertissements et procès-verbaux rédigés par l'Afsca envers ces cantines étaient motivés par des manquements envers l'un ou l'autre point, et pour l'ensemble des critères d'évaluation. ■